

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° 2018-23 du 24 septembre 2018 portant nomination de pharmacien responsable intérimaire à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1830661S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-1, L. 5124-9-1, L. 5124-4, R. 5124-28-1 et R. 5124-30;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu les décisions n° 2017-10 du 23 mars 2017, n° 2017-12 du 27 juin 2017, n° 2017-22 du 18 septembre 2017, n° 2017-59 du 22 décembre 2017 et n° 2018-18 du 20 juin 2018 portant nomination de pharmacien responsable intérimaire à l'Établissement français du sang et renouvellement à ce poste,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Sophie Derenne est renouvelée dans ses fonctions de pharmacien responsable intérimaire de l'Établissement français du sang à compter du 1^{er} octobre 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 24 septembre 2018.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS